

ABONNEMENT.

Sauumur : En an. . . . . 30 fr. Six mois . . . . . 18 Trois mois . . . . . 10

Poste :

En an. . . . . 35 fr. Six mois . . . . . 21 Trois mois . . . . . 14

On s'abonne :

A SAUMUR : Chez tous les Libraires ; A PARIS : Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33 ; A. EWIG, Rue Talbot, 10.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annances, la ligne . . . . . 50 c. Réclames, — . . . . . 30 Faits divers, — . . . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS : Chez MM. HAVAS-LAFFITE & Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

13 Mars 1878.

Chronique générale.

Le rappel de M. le baron Baude, ambassadeur de France près du Saint-Siège, est aujourd'hui officiellement connu.

Nous ignorons absolument le motif de ce rappel, et nous devons nous contenter de la réponse du gouvernement à M. Meglia, nonce apostolique à Paris, à qui l'assurance a été donnée qu'aucune considération politique n'a inspiré cette décision.

On espère aussi que la situation du nouvel ambassadeur au Vatican ne sera pas diminuée, et que le successeur de M. le baron Baude aura l'agrément du Saint-Siège.

Les uns disent que M. Baude aurait pour successeur M. Lefebvre de Béhaine, les autres, M. le marquis de Gabriac.

M. de Marcère a eu hier dans les couloirs un long entretien avec MM. Raspail, Cantagrel, Clémenceau, Brisson, Floquet, Denfert. On croit qu'il s'agissait d'amener les radicaux à accepter la mise à l'ordre du jour du budget des recettes.

On dit que la commission d'enquête électorale a mandaté auprès d'elle M. Dufaure et le général Borel.

La grève des mineurs de Montceau et les continuelles émigrations d'ouvriers qu'on remarque depuis quelque temps dans les grands centres industriels paraissent se rattacher aux mêmes causes, c'est-à-dire à un

vaste système d'embauchage organisé à l'étranger pour désorganiser notre industrie nationale. Des racleurs d'un nouveau genre, venus en France tout exprès pour embaucher nos meilleurs ouvriers, les tentent, dit-on, par l'appât de salaires élevés, et, secondés par la crise industrielle qui sévit en ce moment chez nous, ils réussissent à nous enlever de nombreuses escouades de bons ouvriers qui, comme au temps de la malheureuse révocation de l'édit de Nantes, l'une des plus grandes fautes d'un grand règne, vont porter à nos ennemis ou à nos rivaux le tribut des talents qu'ils ont acquis et perfectionnés en France.

Comme, après tout, la main-d'œuvre est libre de se porter là où elle trouve l'emploi le plus rémunérateur, l'unique moyen de neutraliser cette tendance des classes ouvrières à aller demander à l'étranger le bien-être qu'elles ne trouvent plus sur le sol natal, c'est de raviver au plus vite toutes les sources du travail, et d'abjurer par patriotisme tous nos schismes politiques, pour ramener dans le monde industriel et financier la confiance, cette source inépuisable de travail et de prospérité.

Si chacun de nos législateurs, en se rendant chaque jour au Sénat ou à la Chambre des députés, se rappelait les engagements qu'il a pris envers ses électeurs et, pour y satisfaire, s'imposait la loi de sacrifier au bien public ses rancunes, ses passions et ses ambitions personnelles, il y a longtemps que tous les pouvoirs seraient vérifiés et que ce ferment de discorde serait éteint ; il y a longtemps que les commissions d'enquêtes et d'inquisitions seraient révoquées et dissoutes ; il y a longtemps que le budget serait intégralement voté et les services publics assurés.

On annonce que l'ancien Père Hyacinthe, M. Loyson, vient d'être autorisé par M. Bardoux, ministre de l'instruction publique et des cultes, à faire des conférences à Paris pendant l'Exposition. La République, qui a déjà sous la main le centenaire de l'insul-

teur de Jeanne d'Arc, veut y joindre les parades d'un moine apostat.

On annonce que le numéro spécimen de la Commune est aujourd'hui l'objet de poursuites judiciaires.

Nous n'avions pas voulu parler, jusqu'à présent, de certaines révélations faites, il y a quelques jours, par un journal républicain, la Presse, et qui nous font entrevoir une effroyable perspective. Nous craignons qu'on ne nous accusât de voir tout en noir, ou de chercher à effrayer le public.

Aujourd'hui que la plupart des journaux se sont emparés de ce récit, et le reproduisent en le commentant d'une façon très-vive, aujourd'hui que l'opinion publique est sous le coup d'une émotion indicible, le silence ne nous est plus permis, et il est de notre devoir de faire connaître les faits à nos lecteurs.

Voici donc ce que publiait la Presse, il y a quelques jours :

« L'intention de M. de Bismark, à l'égard de la France et de la Hollande, auxquelles il réserve, en Occident, le sort que la Russie assigne à la Turquie et à la Roumanie en Orient, peut être ainsi résumée :

- » On ferait la guerre ;
» La Prusse s'étendrait jusqu'à l'Océan ;
» La Belgique s'annexerait l'Artois, la Flandre française, une portion de la Picardie au sud, le Luxembourg à l'est, et un lambeau du territoire néerlandais au nord ;
» La Suisse, ou plutôt Genève, aurait le pays de Gex, le Jura et peut-être le cours du Rhône jus qu'à Lyon ;
» L'Italie, la Savoie, une portion du Dauphiné, Nice et Antibes ;
» On essaierait de séduire l'Espagne qui ne vaudrait rien jusqu'ici ;
» Enfin, pour mettre l'Allemagne à l'abri des revendications et des revanches, et pour équilibrer ses budgets en déficit, on imposerait aux provinces intérieures de la France une contribution annuelle d'un milliard

de francs pendant dix ans, des garnisons allemandes seraient maintenues dans certaines villes désignées de l'est et du sud-est.

En terminant, la Presse disait que M. Waddington, notre ministre des affaires étrangères, n'avait qu'à fouiller dans la correspondance des deux derniers mois pour y retrouver les pièces justificatives de ces assertions.

N'est-ce pas effroyable ? On s'attendait à lire un démenti dans le Journal officiel, ou tout au moins que M. Waddington fournirait des explications. Mais, jusqu'à présent, l'organe du gouvernement est resté muet, et voici ce que racontait à leur tour les Tablettes d'un Spectateur à ce sujet :

« M. le ministre des affaires étrangères a été vivement interrogé, pressé. Est-ce par discrétion professionnelle ? On ne sait, mais M. Waddington a nié qu'il y eût dans sa correspondance diplomatique une preuve quelconque à l'appui du monstrueux projet dont la France serait menacée. On a alors engagé M. le ministre à rassurer l'opinion publique, soit par une déclaration faite au Parlement, soit par l'insertion d'une note à l'Officiel, et c'est ce dernier parti qui allait être pris, lorsqu'il a été fait une observation : « Si un démenti vous est donné, a-t-on remarqué, qui vous dit qu'on ne vous demandera pas de vous expliquer sur le traité existant, depuis peu, entre la Prusse et la Belgique, sur les intempérantes paroles d'un homme d'Etat italien aujourd'hui tombé, mais toujours vivant, sur les articles publiés par certains journaux autrichiens ? Et l'on a ajouté : « Que diriez-vous enfin si l'on vous donnait les dates précises et la teneur même des dépêches où le projet de coalition contre la France se trouve dénoncé ? » Là-dessus, M. le ministre des affaires étrangères aurait battu en retraite. Il a été résolu qu'on laisserait tomber l'article de la Presse avec ses révélations indiscrètes et qu'on ne dirait rien qui pût amener de compromettantes discussions. »

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LE CALENDRIER DE LA MANSARDE.

FÉVRIER.

Sept heures. Rentré chez moi, je trouve mon eau qui bout sur ma petite lampe ; je me mets à moudre le moka et je dispose ma cafetière.

La préparation de son café est, pour un solitaire, l'opération domestique la plus délicate et la plus attrayante ; c'est le grand œuvre des ménages de garçon.

Le café tient, pour ainsi dire, le milieu entre la nourriture corporelle et la nourriture intellectuelle. Il agit agréablement, tout à la fois, sur les sens et sur la pensée.

Son arôme seul donne à l'esprit je ne sais quelle activité joyeuse ; c'est un génie qui prête ses ailes à notre fantaisie et l'emporte aux pays des Mille et une nuits.

Quand je suis plongé dans mon vieux fauteuil, les pieds en espalier devant un feu flambant, l'oreille caressée par le gazouillement de la cafetière qui semble causer avec mes chenets, l'odorat doucement excité par les effluves de la fève arabique, et les yeux à demi voilés sous mon bonnet rabattu, il me semble souvent que chaque flocon de la vapeur odorante prend une forme distincte : j'y vois tour à tour, comme dans les mirages du désert, toutes les images dont mes souhaits voudraient faire des réalités.

D'abord la vapeur grandit, se colore, et j'aperçois une maisonnette au penchant d'une colline. Derrière s'étend un jardin encloué d'aubépines, et que traverse un ruisseau au bord duquel j'entends bourdonner les ruches.

Puis le paysage grandit encore. Voici des champs plantés de pommiers et où je distingue une charrue attelée qui attend son maître.

Plus loin, au coin du bois qui retentit des coups de la cognée, je reconnais la hutte du sabotier, recouverte de gazon et de copeaux.

Et au milieu de tous ces tableaux rustiques, il me semble voir comme une représentation de moi-même qui flotte et qui passe !

C'est mon fantôme qui se promène dans mon rêve. Les bouillonnements de l'eau près de déborder

m'obligent à interrompre cette méditation pour remplir la cafetière.

Je me souviens alors qu'il ne me reste plus de crème ; je décroche ma boîte de fer-blanc et je descends chez la laitière.

La mère Denis est une robuste paysanne venue toute jeune de Savoie, et qui, contrairement aux habitudes de ses compatriotes, n'est point retournée au pays.

Elle n'a ni mari, ni enfant, malgré le titre qu'on lui donne ; mais sa bonté toujours en éveil lui a mérité ce nom de mère.

Vaillante créature abandonnée dans la mêlée humaine, elle s'y est fait son humble place en travaillant, en chantant, en secourant, et laissant faire le reste à Dieu.

Dès la porte de la laitière, j'entends de longs éclats de rire.

Dans un des coins de la boutique, trois enfants sont assis par terre. Ils portent le costume entumé des petits savoyards et tiennent à la main de longues tartines de fromage blanc.

Le plus jeune s'en est barbouillé jusqu'aux yeux, et c'est là le motif de leur gaieté.

La mère Denis me les montre. — Voyez-moi ces innocents, comme ça se régale ! dit-elle en passant la main sur la tête du petit gourmand.

— Il n'avait pas déjeuné, fait observer son ca-

marade pour l'excuser.

— Pauvre créature ! dit la laitière ; ça est abandonné sans défense sur le pavé de la grande ville, où ça n'a plus d'autre père que le bon Dieu !

— Et c'est pourquoi vous leur servez de mère ? répliquai-je doucement.

— Ce que je fais est bien peu, dit la mère Denis en me mesurant mon lait ; mais tous les jours j'en ramasse quelques-uns dans la rue pour qu'ils mangent une fois à leur faim. Chers enfants ! leurs mères me revaudront ça en paradis... Sans compter qu'ils me rappellent la montagne : quand ils chantent leur chanson et qu'ils dansent, il me semble toujours que je revois notre grand foyer et le grand-père !

Ici les yeux de la paysanne deviennent humides.

— Alors vous êtes payée par vos souvenirs du bien que vous leur faites ? lui dis-je.

— Oui, oui, reprend-elle, et aussi par la joie de ces petits. Ces ris-là, monsieur, c'est comme un chant d'oiseau ; ça vous donne de la gaieté et du courage pour vivre.

Tout en parlant, elle a coupé de nouvelles tartines, et, y joignant des pommes et une poignée de noix :

— Allons, les chérubins, s'est-elle écriée, mettez-moi ça dans vos poches pour demain.

Puis se tournant de mon côté :

— Aujourd'hui je me ruine, dit-elle ; mais faut

Toutes ces rumeurs ont inspiré à M. Adrien de la Valette des réflexions qu'il présente sous le titre : LE RÉVEIL DE LA FRANCE.

Nous empruntons à cet article les passages suivants :

« Il est temps de combattre le fléau de la guerre qui menace l'Europe entière, il est temps d'assurer aux Etats de l'Europe les bienfaits de la paix, il est temps de déjouer les plans des conquérants et de les arrêter dans l'œuvre de l'asservissement de l'Europe, de les combattre victorieusement dans leur projet de domination universelle.

« C'est de la France que dépendent aujourd'hui la solution pacifique, la défense des Etats menacés, la révision légitime ou la sanction équitable de tous les traités antérieurs.

« C'est avec le concours de la France que peuvent être réalisées l'union des puissances, la ligue défensive contre les conquérants.

« Les gauches paraissent en ce moment diriger leurs sympathies vers la Prusse.

« L'heure est mal choisie, et le patriotisme n'est pas l'inspiration de ces avances.

« L'alliance avec la Prusse n'aurait en ce moment d'autre résultat que l'isolement et l'affaiblissement de la France.

« Il n'est plus temps d'accepter et de réclamer l'alliance prussienne, ainsi que le demandent aujourd'hui les radicaux.

L'Europe entière est menacée par les deux ambitieux qui veulent l'empire du monde.

« La Hollande, le Danemark, la Suisse, sont d'avance condamnés dans la liste de proscription ou d'annexion dressée par le grand chancelier.

« L'Angleterre est ébranlée et menacée d'une terrible catastrophe.

« L'Autriche est sur le point d'être étouffée entre le slavisme et le germanisme.

« Les races latines sont outragées, menacées, condamnées à devenir provinces tributaires de l'empire prussien.

« Toutes les puissances, tous les Etats secondaires sont exposés à l'invasion, aux ravages, aux conquêtes des Huns et des Vandales modernes, comme jadis les Gaules, l'Espagne et l'Italie ont été envahies et ravagées par les Atila et les Genseric.

« Il faut se liquer contre les menaces, contre les invasions, les convoitises des nouveaux barbares de la Vistule, du Rhin et du Danube.

« La France est le centre puissant de cette ligue, elle est la grande force de cette résistance, de cette coalition de la paix.

« Le moment est venu pour elle d'élever son cœur, son patriotisme à la hauteur de la mission qui lui appartient dans ce moment solennel.

« La paix dépend de son énergie, de son intervention. Si elle le veut bien, la carte de l'Europe ne peut être remaniée sans son consentement.

« Que la France parle, qu'elle se montre déterminée, et tous les Etats menacés dans l'Europe se placeront autour d'elle et se rappelleront ce qu'elle a fait dans le passé, en

bien faire son carnaval.

Je m'en suis allé sans rien dire; j'étais trop touché.

Enfin je l'avais découvert, le véritable plaisir.

Après avoir vu l'égoïsme de la sensualité et de la pure intelligence, je trouvais le joyeux dévouement de la bonté !

Pierre, M. Antoine et la mère Denis avaient chacun leur carnaval; mais pour les deux premiers ce n'était que la fête des sens ou de l'esprit, tandis que pour la troisième c'était la fête du cœur !

(Magasin pittoresque.)

### Théâtre de Saumur.

MERCREDI 13 mars 1878.

UNE SEULE REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE  
Avec le concours de

**M. BRINDEAU**

Sociétaire de la Comédie-Française.

Les deux grands succès du théâtre du Gymnase.

**Monsieur Alphonse**

Comédie en 3 actes, de M. Alexandre Dumas fils.

**BÉBÉ**

Comédie en 3 actes, de MM. de Najac et Hennequin.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

sachant bien ce qu'elle peut faire encore.

« L'Autriche et l'Angleterre réclament son concours. L'Autriche est exposée au sort de la Turquie; tôt ou tard, l'Italie sera dépouillée du Milanais; le Danemark serait conquis par les armes; la Hollande serait annexée par un décret; la Suisse serait sommée d'entrer dans Zolverein, de se joindre à l'empire allemand; l'Angleterre serait dépouillée des Indes et succomberait comme Carthage.

« Que la France parle donc enfin, qu'elle se souvienne de sa signature donnée avec tant d'éclat au Congrès de Paris, et qu'elle n'hésite pas à dire à ses cosignataires menacés qu'ils peuvent compter sur elle.

« Toutes les puissances en danger comme elle par l'ambition de deux conquérants peuvent mettre sur pied avec son concours plus de deux millions de soldats, soutenus par les deux plus puissantes marines du monde.

« Si la France parlait, les grands et les petits Etats de l'Europe ne se tireraient pas. La Confédération germanique ne demanderait qu'à ressusciter, qu'à s'affranchir du despotisme de la Prusse, et les deux empires seraient plus embarrassés, plus exposés maintenant que Napoléon le Grand devant la coalition des nations qu'il avait vaincues dans vingt batailles successives.

« L'énergie, la force, le nombre dispenseraient de tirer l'épée, de faire gronder le canon.

« Si la France accepte les ouvertures qui lui sont faites, si la France n'hésite pas à favoriser la coalition, ce n'est pas à la discrétion de M. de Bismark que sera livrée la révision des divers traités s'enchaînant depuis trois cents ans; mais c'est à tous les signataires du traité de Paris que seront dévolus l'honneur et la puissance d'assurer la paix.

« Unissons-nous à l'Angleterre, à l'Autriche, en conformité du traité du 15 avril 1856; appelons à nous l'Italie, appelons dans la coalition l'Espagne, le Danemark, la Hollande, la Belgique, la Suède, et par cette union formidable arrêtons dans leur marche envahissante ces conquérants russes et germains; assurons la paix de l'Europe, réglons les conditions de la pacification générale.

« Si la France le veut bien, ce n'est pas l'asservissement de l'Europe, l'extension du nouvel empire romain que l'histoire enregistrera à l'année 1878, mais le relèvement de la France, la consolidation de l'Angleterre, la résurrection de l'Autriche, la délivrance des Etats neutres, l'affranchissement de l'Europe. »

Sans doute ces considérations ont une véritable valeur; mais, dans les circonstances actuelles, sommes-nous assurés du concours de tous les intéressés? Et, avec la division qui règne parmi nous, serions-nous en mesure de soutenir d'une façon efficace l'alliance qu'entrevoit M. de la Valette?

On écrit de Toulon, 12 mars, que l'escadre d'évolutions appareille en ce moment pour le golfe de Jouan.

M. Andrieux, se prétendant diffamé dans un des derniers articles du *Pays*, a envoyé à M. Paul de Cassagnac MM. Turquet et Valentin pour lui demander une réparation par les armes. M. de Cassagnac a, de son côté, désigné deux témoins. On n'a pu encore se mettre d'accord sur la question de savoir à qui appartiendra le choix des armes.

Le duel doit avoir eu lieu au moment où nous mettons sous presse.

Demain jeudi, 14 mars, une grande fête sera donnée au Palais de l'Industrie, au profit des pauvres de Paris.

C'est M<sup>me</sup> la maréchale de Mac-Mahon qui a eu cette pensée, où l'on retrouve ses sentiments si connus de charité.

Nous trouvons dans le *Gaulois* les renseignements suivants sur le concours que la *Estudiantina* espagnole donnera à cette fête de charité :

« M<sup>me</sup> la maréchale de Mac-Mahon a pensé qu'il conviendrait de demander leur

concours aux étudiants espagnols pour le dernier jour même qu'ils passeraient à Paris.

« Il lui a semblé que rien ne saurait clôturer mieux la quinzaine de plaisir, si bien remplie par cette jeunesse amie, que l'accomplissement d'un acte de charité pour les pauvres de la ville, où tant de sympathies l'ont entourée.

« Cette pensée si juste, communiquée à la *Estudiantina española*, a rencontré chez nos jeunes visiteurs l'accueil enthousiaste qu'il était facile de prévoir.

« Ils ont accepté. Forcés qu'ils sont de quitter définitivement Paris jeudi soir, pour rentrer à l'Université et reprendre leurs études, ils ont indiqué la journée de jeudi comme celle où ils pourraient se faire entendre pour la dernière fois au public parisien. »

### M. CRISPI.

Encore un démocrate à la mer !  
M. Crispi, l'ami de Gambetta, l'homme, l'italianissime qui voyageait naguère de Rome à Paris, de Paris à Berlin, de Berlin à Vienne, et que tous nos tristes journaux de gauche censaient et représentaient à l'envi comme le dépositaire de la pensée de Victor-Emmanuel et de M. de Bismark, de l'Italie et de l'Allemagne, celui enfin qui devait faire comprendre à tous les Français que le *cléricalisme* et Pie IX les tuaient, qu'il n'était que temps d'obéir à la voix *anti-cléricale* de Gambetta et consorts, etc., etc.

Eh bien, le voilà ! Nous le livrons en pâture à tous les démocrates passés, présents et futurs de notre infortunée patrie française !

M. Crispi, devenu ministre de l'intérieur du roi Victor-Emmanuel et du roi Humbert, vient d'être précipité ignominieusement du pouvoir, parce qu'il est « bigame » et parce que les Italiens eux-mêmes — qui ne sont pas encore réconciliés avec le Pape — ont trouvé que M. Crispi, tout ami de M. de Bismark et de Gambetta qu'il pût être, n'avait, cependant, pas le droit d'être « bigame » et de rester ministre.

Pas de commentaires, n'est-ce pas ? Voici ce que dit, à ce sujet, le *Moniteur universel* :

« Bien que M. Crispi soit pour assez longtemps éloigné de la scène politique, il y a cependant encore quelque intérêt à faire connaître les détails du scandale qui a précipité du pouvoir cet ex-chef des radicaux italiens, cet ennemi de la France.

« En raison de la dispense des publications de bans par lui obtenue, il avait dû, selon la loi, produire un acte de notoriété, signé de cinq témoins et établissant qu'il n'était pas marié déjà.

« Un de ces témoins, M. Francone, un Napolitain des plus estimés, adresse aujourd'hui aux journaux une lettre pour se plaindre amèrement du rôle que M. Crispi lui a fait jouer.

« Il m'a fait assurer sur l'honneur, dit-il, qu'il n'avait jamais contracté de mariage, et qu'ayant un enfant de la comtesse de Barboglio, il devait, à cause de sa position à la cour, faire régulariser ses relations avec cette dame. J'ai signé de confiance, ne pouvant me douter qu'un ministre, surtout après avoir rempli la fameuse mission diplomatique de l'an dernier, cherchât à m'induire à porter un faux témoignage. »

11 mars.

L'instruction de l'affaire Crispi se poursuit activement.

L'affaire viendra devant la cour d'assises de Naples dans le courant du mois prochain.

### Etranger.

ANGLETERRE. — L'Angleterre n'a point encore donné officiellement son adhésion au Congrès.

On dit que lord Derby a déclaré au comte Schouvaloff que le gouvernement anglais ne pourrait s'y rendre que si le traité conclu entre la Russie et la Porte était soumis tout entier aux délibérations des plénipotentiaires européens.

On dit aussi que le comte Schouvaloff aurait répondu que le Congrès déciderait lui-même quels points du traité devraient être retenus pour la discussion.

Mais enfin, quoique cette réponse semble donner satisfaction à l'Angleterre, il n'est pas encore certain que le cabinet de Saint-

James acquiesce au Congrès. Car il ne suffit pas que le Congrès soit souverain pour tenir tel ou tel point du traité, ou même si cette question sera tranchée à la majorité — dans quel sens se prononcera cette majorité, — et enfin si la décision de cette majorité devra faire loi pour la minorité ? On comprend l'intérêt que peut avoir l'Angleterre à élucider ces questions avant de prendre un parti.

D'ailleurs nous voyons qu'en Autriche les mêmes doutes subsistent encore sur la réunion du Congrès. Le comte Andrássy a déclaré lui-même à la délégation hongroise :

NOUVELLES DE ROME.

Nous lisons dans la *Défense* :

« La République française s'empare d'une nouvelle donnée jusqu'ici sans preuves sérieuses, pour raconter une révolte des gardes suisses au Vatican. L'antique générosité du gouvernement pontifical avait fait passer en tradition des largesses que ne comporte plus aujourd'hui l'état précaire auquel la Papauté a été réduite. On raconte que les Suisses voulaient maintenir ces antiques privilèges. Le journal de M. Gambetta trouve cet embarras de la Papauté fort amusant, et il raille.

« M. Gambetta n'aura jamais ces ennuis-là. Il a depuis longtemps trouvé le moyen de satisfaire ses électeurs par les moyens économiques que son journal brutal ose conseiller au Pape : « Un peu d'argent, beaucoup d'eau-de-vie, et l'Eglise est du coup pacifiée. »

« Tel est le procédé qui paraît décisif à la République française et qui, en effet, a toujours réussi à M. Gambetta pour dompter ses électeurs. »

— On lit dans une correspondance de Rome du *Journal de Bruxelles* :

« Le Pape continue de recevoir et de travailler ; il veut opérer certaines réformes dans l'administration. Comme la garde suisse réclamait trois mois de solde extraordinaire, en s'appuyant sur d'anciens usages, à l'occasion de la mort de Pie IX, du Conclave et de l'élection de Léon XIII, trois événements portant chacun un mois de solde en sus de la solde ordinaire, Sa Sainteté a jugé que les conditions financières de la cour de Rome ne comportaient pas de telles largesses. Il y a donc eu une révolte des Suisses, qui ont brisé leurs fusils. La préfecture du palais a admonesté sévèrement la garde. Pour concilier le droit ancien avec le respect dû aux conditions nouvelles, il a été offert aux Suisses le choix entre une indemnité de 50 fr. et l'expulsion. L'affaire n'a pas eu de suites jusqu'ici. »

Rome, 14 mars.

Le cardinal Franchi a fait appeler le chanoine Anzino, chapelain du roi d'Italie, et lui a expliqué que le Pape ne pouvait pas notifier officiellement dans Rome son démission au pontificat, cette démarche étant contraire aux rites.

Répondant à la question posée par le nonce du Pape, le gouvernement français a donné l'assurance que le rappel du baron Baude était provoqué par des motifs complètement étrangers aux rapports de la France et du Vatican, rapports qui continueront à être cordiaux.

Le gouvernement français a aussi répondu que le baron Baude serait remplacé par un diplomate agréé par le Vatican.

Tous les bruits qui ont été répandus relativement à la formation d'un nouveau cabinet sont prématurés. (Agence Havas.)

— On télégraphie de Rome, 14 mars, que le nouveau ministère sera très-probablement constitué de la manière suivante :

MM. le général Durando, président du conseil et ministre des affaires étrangères. Le général Dricquel, ministre de la guerre. Zanardelli, ministre de l'intérieur. Doda, ministre des finances. Brin, ministre de la marine. De Sanctis, ministre de l'instruction publique. Majorana, ministre du commerce. M. Cairoli conserve la présidence de la Chambre.

### Chronique militaire.

Le général Henrion, commandant supérieur de Saint-Cyr, a passé dimanche une

grande revue des élèves de l'École; à cette occasion, le général a décoré de la Légion d'Honneur un sous-officier instructeur de l'École de Saumur, et décoré la médaille militaire à un des tambours attachés au bataillon.

Il est question de modifier l'uniforme des élèves de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr, en leur donnant l'aiguillette mi-partie rouge et bleue avec les ferrets en cuivre doré.

Le fils aîné du Président de la République, M. Patrice de Mac-Mahon, sous-lieutenant au 13<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied, qui tenait garnison au château de Saumur il y a deux ans, vient d'être porté sur le tableau d'avancement de l'année 1878 pour le grade de lieutenant.

Le général Grimaudet de Rochebouet vient de passer en revue d'adieux les troupes du 48<sup>e</sup> corps qu'il commande à Bordeaux.

Une dépêche de Saint-Petersbourg annonce que le général Le Flo, ayant appris la mort de son fils en Algérie, reste à son poste. Tous ceux qui connaissent le général Le Flo prendront part au deuil qui le frappe.

M. Le Flo était, il y a deux ans, capitaine adjudant-major au 66<sup>e</sup> de ligne, à Tours. De là, il est passé chef de bataillon aux zouaves en garnison à Alger. M. Le Flo était très-aimé à Tours, où il comptait de nombreuses relations.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### Saumur.

L'administration municipale est enfin arrivée à constituer une compagnie de sapeurs-pompiers. Celle-ci n'a rien de commun avec l'ancienne; les règlements sont tout différents.

C'est la société des Sauveteurs saumurois qui n'avait jamais eu d'existence légale qui a changé de nom. Voilà tout.

La reconnaissance des officiers et sous-officiers a eu lieu dimanche matin.

Sont nommés :

Capitaine, M. Hubert;  
Lieutenant, M. Maurat;  
Sous-lieutenant, M. Vennevier;  
Sergents, MM. Sannier, Deschamps, Gaspard Gauthier et Péan.

Les sapeurs-pompiers sont au nombre de 75 hommes.

La nouvelle compagnie, nous en sommes convaincu, ne restera pas en arrière de sa devancière. Chacun de ses membres s'appliquera à se mettre à la hauteur de sa mission, et promptement la compagnie de 1878 se montrera digne de son aînée qui, du reste, lui a tracé la ligne à suivre pour se faire une brillante réputation.

Les généraux en chef de l'armée territoriale sont autorisés à laisser les hommes mariés manger et coucher chez eux lorsque les besoins de leur instruction, du service et des exercices le permettent.

M. le ministre de la guerre prépare en ce moment des instructions qui seront prochainement adressées aux généraux commandant relativement à l'appel des réservistes des classes 1869 et 1871 à partir du 20 août ou du 1<sup>er</sup> septembre, selon le corps auquel ils appartiennent.

Nous croyons savoir que, d'après ces instructions, le nombre des jeunes gens exemptés de l'appel comme soutiens de famille sera des plus restreints.

M. le général Borel veut que la loi soit une pour tous et que le favoritisme n'ouvre pas la porte aux exceptions.

Le Sénat a voté lundi la loi fixant la taxe des dépêches télégraphiques à cinq centimes par mot, avec un minimum obligé de dix mots au moins.

Cour d'assises. — Les assises du 2<sup>e</sup> trimestre de 1878 s'ouvriront, à Angers, le lundi 43 mai, sous la présidence de M. Aubry, conseiller à la Cour d'appel, assisté de MM.

Morin, chevalier de la Légion d'Honneur, et Fournier, conseillers.

On lisait dimanche dans le *Moniteur universel* :

« C'est à tort, croyons-nous, qu'on affirme que M. Dufaure aurait annoncé la révocation prochaine du procureur général près la cour d'appel d'Angers et du procureur de la République près le tribunal de première instance de la même ville, pour avoir refusé de prêter serment avant de faire leurs dépositions devant les délégués de la commission d'enquête parlementaire.

» M. le garde des sceaux est le défenseur des magistrats et le protecteur de leur dignité. Or, si les délégués de la commission n'ont aucun droit de déférer le serment à de simples particuliers, il y avait de leur part un devoir de convenance à ne pas même le demander à des magistrats qui consentaient d'ailleurs à déposer dans l'enquête.

» M. Dufaure pense certainement ainsi, et nous avons la conviction que lorsqu'il sera entendu par la commission, bien loin de s'engager à révoquer les deux magistrats dont il est question, il fera comprendre aux membres de celles-ci, avec l'autorité qui s'attache à sa parole, que les délégués ont, dans cette circonstance, outrepassé les droits que le gouvernement a bien voulu leur reconnaître.

Après avoir reproduit ces lignes, le *Journal de Maine-et-Loire* ajoute :

« Il nous semble, en effet, que si les « simples particuliers » ont le droit de refuser le serment que MM. Lecherbonnier, Ménard-Dorian et Laisant sont venus abusivement leur « déférer » à Angers, — il en résulte nécessairement que « M. le garde des sceaux, défenseur des magistrats et protecteur de leur dignité, » avait le devoir et avait pour premier devoir, en sa qualité de garde des sceaux, de n'exposer aucun procureur de la République et aucun procureur général aux abusives prétentions et aux manœuvres de ces *missi dominici* électoraux que nous députa la majorité introuvable de la plus introuvable des Chambres de députés.

» A Angers et dans le département de Maine-et-Loire, nous approuvons hautement MM. les procureurs de la République d'Angers et de Saumur (1) et M. le procureur général de l'heureuse et honorable résolution qu'ils ont prise et que leur a inspirée la connaissance exacte de leurs devoirs professionnels.

» La note du *Moniteur universel* nous indique aujourd'hui que M. Dufaure sait encore apprécier, après le 13 décembre, ce que valent l'intégrité et l'honneur d'un magistrat.

» Nous en félicitons sincèrement et de tout cœur M. Morançais, M. de la Vèze, M. Duchastelier... et M. Dufaure lui-même, puisque cela nous prouve qu'il y a encore en France des magistrats et un garde des sceaux.

*Théâtre de Saumur.* — C'est ce soir mercredi qu'a lieu la représentation de M. Brindeau et autres artistes parisiens.

Le spectacle commencera par *Monsieur Alphonse*, de Dumas fils, dont l'apparition au Gymnase date du 26 novembre 1873. Cinq mois plus tard, le 12 avril 1874, cette œuvre fut jouée à Saumur avec grand succès par une troupe de Tours composée de MM. Victor Simon et Alcime, M<sup>me</sup> Riom, Belfond et Marie Châlon.

*Bébé*, une comédie d'un tout autre genre, et qui a fait également *florès* à Paris, terminera la représentation. L'an dernier, cette pièce a été donnée deux fois sur notre scène, à la fin d'avril par une troupe parisienne, et au commencement de juin par des artistes sous la direction de M. Goby.

Ces deux grands succès seront revus avec d'autant plus de plaisir qu'ils ont pour interprètes M. Brindeau et plusieurs comédiens distingués des théâtres de Paris.

### CHOLET.

Nous lisons dans l'*Intérêt public* :

« Nous ne laisserons pas M. Loiseau déposer son écharpe, sans rendre à l'administrateur l'hommage qui lui est dû.

» M. Loiseau a rempli les fonctions de maire pendant sept ans. Il a largement con-

(1) M. de la Vèze, procureur de la République à Saumur, est en effet de ceux qui ont eu souci de leur dignité en refusant le serment.

tinué la grande tâche entreprise par M. Gustave Richard. C'est son impulsion intelligente, hardie, vigoureuse et désintéressée au suprême degré, que Cholet s'est transformé en quelques années.

» Nous avons vu successivement se faire : l'achèvement des grandes voies; le réservoir de la Godinière, la canalisation qui amène l'eau sur tous les points de la ville; les lavoirs publics; la caserne monumentale; l'hôtel des postes et du télégraphe; les barrages de la Moine; les boulevards de Livet; puis ce bijou que nous envient les plus grandes villes: le pittoresque et élégant Jardin du Mail, où la main des fées semble avoir passé, et enfin la restauration de l'Hôtel-de-Ville.

» On le voit, l'administration de M. Loiseau a droit à une belle page dans les annales de notre cité.

### MONTMORILLON.

Nous lisons dans la *Gartempe* :

« Nous avons entretenu plusieurs fois nos lecteurs d'un trésor découvert à Saulgé par les nommés Dadiers, Jean, et son gendre Auzanneau, Célestin, métayers. Ces deux individus, pour avoir cherché à s'approprier ce trésor, de peu d'importance du reste, trouvé sur une propriété appartenant à M<sup>me</sup> de la Salvanie, ont été condamnés, par le tribunal correctionnel de Montmorillon, chacun à un mois de prison et 300 fr. d'amende.

### POITIERS.

Les étudiants espagnols ont répondu par dépêche à celle qui leur avait été adressée par les étudiants de Poitiers, les remerciant de leur invitation.

La date de leur départ de Paris n'est pas encore fixée, et ils ne savent encore quel itinéraire ils devront prendre: par la ligne d'Orléans avec halte à Poitiers, ou la ligne du centre pour s'arrêter à Montpellier d'où ils ont également reçu une invitation.

### CHATELLERAULT.

Le carnaval de la rue a été plus gai à Châtellerault qu'à Poitiers et à Saumur, malgré le temps sombre et de mauvaise humeur, tout le jour, sur la promenade et dans les rues de la ville, les mascarades ont circulé en assez grand nombre. Il y avait bien quelques masques déguenillés et sales, mais la plupart étaient déguisés avec de jolis costumes, en arlequin, en débardeur, en chicard, en flambard, en mousquetaire, en pierrot, en polichinelle, en sauvage, etc., etc.

Plusieurs groupes de 15 à 20 personnes, où il y avait autant de jeunes filles que de jeunes gens, ont été plus particulièrement remarqués par leurs costumes riches et frais.

### NIORT.

Une nouvelle qui sera bien accueillie par MM. les jurés qui devaient siéger aux assises des Deux-Sèvres :

Aucune affaire n'est complètement instruite, aucune affaire, par conséquent, n'est inscrite au rôle: cette session d'assises n'aura pas lieu.

Les jurés ont été avisés de n'avoir point à se déranger.

### LE MANS.

Le département de la Sarthe, qui était classé comme préfecture de 3<sup>e</sup> classe, sera porté au budget de 1879 comme préfecture de 2<sup>e</sup> classe. Le préfet de la Sarthe est M. Lagrange de Langres.

### RENNES.

Le tribunal correctionnel de Rennes vient de condamner à 15 mois de prison et 500 fr. d'amende un ex-employé de la préfecture d'Ille-et-Vilaine, reconnu coupable de divers détournements.

Jusqu'à ce jour, l'administration des postes avait exclu du service tous les objets de nature à salir ou à détériorer les correspondances; il en résultait qu'un grand nombre de produits, tels que les liquides, les corps gras, les matières colorantes, etc., ne pouvaient être expédiés que par une autre voie.

L'administration des postes a reconnu qu'il était possible, dans l'intérêt du commerce, de tempérer ce que cette prohibition avait de plus exclusif, sans détruire cependant les garanties de sécurité qui doivent entourer la transmission des correspondances.

En conséquence, il a été décidé qu'à l'avenir les objets ci-après pourront être admis dans les conditions suivantes :

Les liquides, les huiles, les corps gras facilement liquéfiables pourront être insérés dans des flacons de verre hermétiquement bouchés. Chaque flacon sera placé dans une boîte en bois, garnie de coton ou de toute autre matière en quantité suffisante pour absorber le liquide en cas de bris du flacon. Enfin, la boîte elle-même devra être enfermée dans un étui en fer-blanc, dont les dimensions ne pourront excéder dix centimètres pour la longueur, huit pour la largeur et cinq pour la hauteur.

Pour d'autres produits tels que corps gras difficilement liquéfiables, onguents, matières colorantes, etc., l'administration les admet à condition qu'ils soient enfermés dans une première enveloppe ou sac, laquelle doit elle-même être placée dans une boîte en bois ou même en carton très-résistant.

La loterie des Dames de la Miséricorde de Saumur se tirera vendredi 15 mars, à 2 heures du soir, au Bureau de bienfaisance, rue de la Cour-Saint-Jean.

Pour les articles non signés: P. GODET.

FER QUÉVENNE. (Voir aux annonces).

**SANTÉ A TOUS** adultes et enfants, rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

## REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres. 31 ans de succès. 100,000 Cures réelles par an.

La REVALESCIERE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moelle, des poumons, nerfs, chairs et os; elle rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant, combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalescierie du Barry ».

Voici quelques-unes des cures :

Cure N° 79,834. M. H. d'Esclavelles, Dieppe, constate la cure d'une jeune personne qui avait l'estomac presque entièrement détruit et qui souffrait depuis deux ans de dyspepsie et d'une bronchite chronique, avec insomnies, amaigrissement et toutes les misères d'un marasme général. — Sommeil, santé, force et embonpoint sont revenus à l'état normal.

Cure N° 65,311.

Vervant, le 28 mars 1866.

Monsieur, — Dieu soit béni! votre Revalescierie m'a sauvé la vie. Mon tempérament naturellement faible était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalescierie m'a rendu la santé.

A. BRUNELIERE, curé.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les *Discuits de Revalescierie*, en boîtes de 4, 7 et 16 francs. — La *Revalescierie chocolatée* rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. Common, rue Saint-Jean, 25; M<sup>me</sup> GONDRAND, rue d'Orléans; M. BESSON, successeur de M. TEXIER; M. NORMANDINE, pharmacien, rue St-Jean; M. J. RUSSON, épicer, quai de Lamoignon; et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY & Co, LIMITED, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris. (139)

P. GODET, propriétaire-gérant.

| COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 12 MARS 1878. |        |         |   |        |         |                         |        |         |                      |        |         |
|--|--------|---------|---|--------|---------|-------------------------|--------|---------|----------------------|--------|---------|
| Valeurs au comptant.                         |        |         | Valeurs au comptant.                                |        |         | Valeurs au comptant.    |        |         | Valeurs au comptant. |        |         |
| Dernier cours.                               | Hausse | Baisse. | Dernier cours.                                      | Hausse | Baisse. | Dernier cours.          | Hausse | Baisse. | Dernier cours.       | Hausse | Baisse. |
| 3 1/2  |        |         | Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.                  | 650    | 7 50    | Canal de Suez           | 760    | 25      |                      |        |         |
| 4 1/2  |        |         | Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. | 660    |         | Crédit Mobilier esp.    | 595    |         |                      |        |         |
| 5  |        |         | Crédit Mobilier                                     | 165    |         | Société autrichienne    | 540    |         |                      |        |         |
| Obligations du Trésor, t. payé.              | 485    |         | Crédit foncier d'Autriche                           | 518    | 75      | OBLIGATIONS.            |        |         |                      |        |         |
| Dép. de la Seine, emprunt 1857               | 239    | 23      | Est   | 120    |         | Orléans                 | 344    | 75      |                      |        |         |
| Ville de Paris, oblig. 1855-1860             | 504    |         | Charentes, 500 fr. t. p.                            | 120    |         | Paris-Lyon-Méditerranée | 340    |         |                      |        |         |
| 1865, 4 1/2                                  | 517    | 30      | Est   | 655    |         | Est                     | 340    |         |                      |        |         |
| 1869, 3 1/2                                  | 399    | 75      | Paris-Lyon-Méditerranée                             | 1488   | 75      | Nord                    | 344    | 75      |                      |        |         |
| 1871, 3 1/2                                  | 393    |         | Midi  | 800    |         | Ouest                   | 340    |         |                      |        |         |
| 1875, 4 1/2                                  | 509    | 75      | Orléans   | 1160   |         | Midi                    | 338    | 50      |                      |        |         |
| 1876, 4 1/2                                  | 499    | 50      | Ouest   | 1340   |         | Charentes               | 351    |         |                      |        |         |
| Banque de France                             | 3170   |         | Yendée, 500 fr. t. p.                               | 73     | 25      | Yendée                  |        |         |                      |        |         |
| Comptoir d'escompte                          | 707    | 50      | Compagnie parisienne du Gaz                         | 1360   |         | Canal de Suez           | 555    |         |                      |        |         |
| Credit agricole, 200 f. p.                   | 343    |         | C. gén. Transatlantique                             | 507    | 50      |                         |        |         |                      |        |         |
| Credit Foncier colonial, 300 fr.             | 355    |         |   |        |         |                         |        |         |                      |        |         |

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.  
GARE DE SAUMUR.  
(Service d'hiver, 24 décembre.)

| DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.   |                     |
|--|---------------------|
| 3 heures 8 minutes du matin, express-poste.                            |                     |
| 6 — 45 — — — — —   | (s'arrête à Angers) |
| 9 — 1 — — — — —  | omnibus-mixte.      |
| 1 — 25 — — — — —   | soir.               |
| 4 — 10 — — — — —   |                     |
| 7 — 15 — — — — —   | express.            |
| 10 — 37 — — — — —  | omnibus.            |
| (s'arrête à Angers)  |                     |
| DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.  |                     |
| 3 heures 30 minutes du matin, direct-mixte.                            |                     |
| 8 — 21 — — — — —   | omnibus.            |
| 9 — 40 — — — — —   | express.            |
| 12 — 40 — — — — —  | soir.               |
| 4 — 44 — — — — —   | omnibus-mixte.      |
| 10 — 28 — — — — —  | omnibus-mixte.      |
| Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56. |                     |

Etude de M<sup>e</sup> MEHOUS, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

Par adjudication volontaire, A Saumur, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> MEHOUS, notaire, Le dimanche 31 mars 1878, à midi.

**MOULIN GEORGET**

Situé sur les Châteaux, à Saumur. Beaux logements et jardin. Le mécanisme, entièrement neuf, sera vendu séparément, si on le désire. S'adresser : soit à M. GIRARD, de Saint-Vincent, commune de Dampierre; soit à M<sup>e</sup> MEHOUS, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> ROUSSE, notaire à Martigné-Briand.

**A CÉDER DE SUITE**

Avec droit au bail, UN EXCELLENT FONDS DE COMMERCE

De Roumerie, Blanc et Nouveautés, Exploité au bourg de la commune de Martigné-Briand.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M<sup>e</sup> ROUSSE, notaire. (123)

**A LOUER**

**JOLIE MAISON ET JARDIN** Rue du Préche, n° 5, Actuellement occupée par M. le capitaine Jourdeuil. S'adresser à M. CHESNEAU, rue des Boires. (140)

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean prochaine, **BEAU APPARTEMENT AU 1<sup>er</sup> ETAGE** Rue Royale, n° 63, Ancienne maison Raguideau, près les magasins Pichat. S'adresser à M. BARBIN-MORICET.

**A LOUER**

PRÉSENTMENT, MAISON DE PLAISANCE avec jardin bien arboré, à Pocé, commune de Distré, appartenant autrefois à M. Besson. MAISON D'EXPLOITATION avec terres labourables et vignes. S'adresser à M. PAUL REYBAU, à Pocé.

**A CÉDER** (pour cause de santé), une part d'associé dans une usine métallurgique, susceptible de grande extension. Procédés nouveaux de fabrication. Affaires : 600,000 fr. Bénéfices nets minimum : 120,000 fr. Apport demandé : 400,000 fr. AGENCE DE L'INDUSTRIE, rue Vivienne, 17, Paris. (138)

**A AFFERMER**

Pour la Toussaint 1878, **UNE FERME** Située aux environs de Saumur, D'une contenance de 7 à 10 hectares, à la volonté du preneur, comprenant terres labourables et prés. Le fermier sera chargé de façons de vignes. S'adresser au bureau du journal.

M. JOUILLE, horloger à Saumur, donne un démenti formel aux bruits que l'on se plaît à répandre qu'il quitte les affaires. (124)

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean prochaine, **UNE MAISON** Rue de Bordeaux, occupée par M. Vidault. S'adresser à M<sup>e</sup> VEUVE RENAULT, rue de la Grise. (18)

**MAISON DE CONFIANCE**

**FILS FER GALVANISÉS** Pour vigne, en qualité supérieure et ordinaire, au prix le plus bas possible. Chez VASSEUR fils, fabricant de clous, rue Saint-Nicolas, n° 28, à Saumur. (88)

**EAU FIGARO** teint cheveux (en deux jours). 6 fr. nouveau flacon, médaille or. Démonstration gratis. VICIER, 1, boulevard Bonne-Nouvelle, Paris. Chez tous les coiffeurs, parfumeurs de France et étranger. (29)

**UNE ANGLAISE** demande à donner des leçons chez elle et à domicile. S'adresser au bureau du journal.

**NOUVELLE FRANCE.**

Colonie libre de Port-Breton. Terres à cinq francs l'hectare. Fortune faite sans quitter son pays. S'adresser à M. le marquis DE RAYS, consul de Bolivie, au château de Quimerc'h-en-Bannalec (Finistère).

**M. RIELLANT**

**ET SA FILLE** Chirurgien et Mécanicien Dentiste, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur, Maison Beurois, Fait toutes les opérations qui ont rapport à son art. Sa longue expérience est une sécurité pour les personnes qui s'adressent à lui.

UN JEUNE HOMME, muni de bons certificats, et comptable, demande une comptabilité pouvant occuper quelques heures par jour. S'adresser au bureau du journal.

**DREYFUS FRÈRES & C<sup>ie</sup>**

DE PARIS 21, BOULEVARD HAUSSMANN, Concessionnaires du

**GUANO DU PÉROU**

Loi du 11 Novembre 1869

**GUANO DISSOUS DU PÉROU**

Convention du 15 Avril 1874

**DÉPÔTS EN FRANCE**

Bordeaux, chez MM. SANTA COLOMA et C<sup>ie</sup>. Brest, chez M. E. VINCENT. Cette, chez MM. A.-G. BOYÉ et C<sup>ie</sup>. Cherbourg, chez M. Ernest LIAIS. Dunkerque, MM. G. BOURDON et C<sup>ie</sup>. Havre, chez M. E. FICQUET. Landerneau, chez M. E. VINCENT. La Rochelle, d'ORBIGNY, PAUSTIN et C<sup>ie</sup>. Lyon, chez M. Marc GILLIARD. Marseille, chez MM. A.-G. BOYÉ et C<sup>ie</sup>. Melun, chez M. LE BARRE. Nantes, chez MM. JAMONT et HUARD. Paris, chez MM. A. MOSNERON-DUPIN et Navaire, MM. JAMONT et HUARD.

**LE JOURNAL DES CAMPAGNES**

Paraissant tous les samedis AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES 5 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatif aux principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage. Une jurisprudence rurale. Des recettes hygiéniques et d'économie domestique. Ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc. Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande. Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.

Maison J.-P. LAROZE & C<sup>ie</sup>, Pharm<sup>ie</sup> 2, RUE DES LIONS-SAINT-PAUL, PARIS.

## Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

Ce Sirop, reconnu par tous les médecins comme le tonique et l'antispasmodique le plus efficace, est ordonné avec succès depuis 40 ans pour combattre :

|                                |                           |
|--------------------------------|---------------------------|
| Gastrites,                     | Dyspepsies,               |
| Gastralgies,                   | Digestions lentes,        |
| Douleurs et Crampes d'Estomac, | Constipations opiniâtres. |

PRIX DU FLACON : 3 FRANCS.

Pâte Pectorale

## au Lait de Poule

Tout le monde connaît l'efficacité du Lait de Poule, ce remède populaire pour guérir la Toux, les Rhumes, Gripes, Catarrhes, Bronchites, Retenctions de voix et toutes les affections de la Gorge et du Larynx. Sous forme de pâte, il est d'un emploi plus facile tout en conservant les mêmes propriétés.

PRIX DE LA BOÎTE : 1 FR. 50.

DÉPÔT A PARIS 26, Rue Neuve-des-Petits-Champs, 26, ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES DU DÉPARTEMENT.

**A LA PROVIDENCE**

**FABRIQUE DE FLEURS**

38 et 40, rue Saint-Jean, M<sup>lles</sup> DURVILLE SAUMUR Spécialité de Bouquets d'église, montés en tous genres, Couronnes mariées, Coiffures de bal, grand choix de Coussins, Corbeilles, Arbustes pour salons, Fleurs fines en boîtes et en douzaines, grand assortiment d'appareils pour fleurs, pétales, feuillages, papiers et étoffes, gaz, papiers or et argent, mousse.

**POUR DÉMASQUER LES CONTREFAÇONS du FER QUEVENNE**

NOUS AVONS AJOUTÉ A NOTRE ANCIENNE ENVELOPPE Outre notre marque de fabrique déjà connue : 1<sup>o</sup> La signature ci-contre le fac-similé en noir. 2<sup>o</sup> L'étiquette en 4 couleurs dont la signature ci-contre le fac-similé en noir.

Les contrefaçons ne vendent sous l'apparence du Fer-Quevenne que des produits impurs, inexacts et dangereux pour la santé.

Pour guérir l'Anémie, l'Appauvrissement du sang, les Pâles couleurs, les Pertes blanches, le VÉRITABLE FER QUEVENNE, seul approuvé par l'Académie de Médecine, l'emporter sur toutes les autres préparations ferrugineuses. BOUCHARDAT, prof. de la Faculté de Paris, Ann. de 1869.

Dépôt général : Chez ÉMILE GENEVOIX, 14, r. des Beaux-Arts, Paris, et dans les principales Pharmacies. Le flacon de Fer avec la mesure, 300 Dragées, 100

**PHTHISIE BRONCHITE RHEUMATOX**

**GOUDRON DE GUYOT** CAPSULES DE GOUDRON de GUYOT (Liquor concentrée et titrée) 2 fr. le flacon. 2 fr. 50 le flacon.

UNE INSTRUCTION ACCOMPAGNE CHAQUE FLACON

Nombreuses imitations (1) Toute personne désirent employer le véritable produit de l'inventeur, M. GUYOT, pharmacien à Paris, devra exiger sur l'étiquette des flacons la signature GUYOT, imprimée EN TROIS COULEURS.

Dépôts à Saumur, pharmacies BESSON, PERDRIAU, et dans la plupart des pharmacies.

(1) Des analyses comparatives ont démontré que la plupart des produits différent entre eux par leur composition et la quantité de goudron qu'ils contiennent. M. Guyot ne peut garantir la préparation que des produits qui portent sa signature.

Saumur, imprimerie de P. GODET. Certifié par l'imprimeur soussigné.